

# Comité de Gironde de Football

Siège : 4, rue Pierre Duhaa - 33520 BRUGES  
Tél. 05 56 50 46 82 - Fax 05 56 58 53 02



## COMMISSION DES REGLEMENTS DES FINALES CHAMPIONNATS DU COMITE DE GIRONDE DU SAMEDI 22 MAI 2010

Date de notification 03/06/2010

**Saisie de la commission en charge de faire appliquer les règlements lors de la journée des finales du Comité de Gironde (article 9 des règlements des finales).**

Rappel de la réglementation :

### Article 9 :

A l'occasion de cette journée des Finales de Gironde, il sera fait application des règlements en vigueur en ce qui concerne toutes les infractions susceptibles d'être commises.

Une commission, composée des quatre Présidents des Districts (ou leurs représentants) sera chargée de l'application des textes officiels. **Ces décisions seront sans appel.**

**Match 12462018 du 22.05.2010 : la Brède US 2 / Macau SG 1  
Finale du championnat U18 du Comité de Gironde – Poule Unique  
Réclamation, réserve confirmée du club de Macau**

### RECEVABLE EN LA FORME

**SUR LE FOND, attendu que l'équipe de Macau, porte deux réserves.**

1/ Sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe La Brède 2, susceptibles d'avoir participé à plus de 7 rencontres avec leur équipe supérieure, le règlement en autorisant que 3 pour les 5 dernières rencontres officielles.

Après vérification des feuilles d'arbitrage (Championnats et Coupes), il s'avère qu'un joueur (DA TORRES Alexis) a participé à 7 rencontres avec les équipes supérieures.

### PREMIERE RESERVE NON FONDEE,

2/ sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de La Brède 2, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec leur équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas le même jour.

Après vérification de la feuille d'arbitrage de la rencontre DAX JA 1 / La Brède US 1, du 15/05/2010 (rencontre U19 – PH Ligue), dernier match officiel de l'équipe supérieure de l'équipe de La Brède 2, il s'avère que deux joueurs (DA TORRES Alexis – n°380517540 et ROCHA Anthony – n°380521666) inscrits sur la feuille de match du 15/05/2010 ont participé aux deux rencontres.

### DEUXIEME RESERVE FONDEE,

**En conséquence la commission composée par les quatre Districts du Comité du Gironde, représentée par leur Président décide :**

- **De donner la rencontre perdue par pénalité à l'équipe de La Brède US 2 et de déclarer le club de Macau SJ 1 CHAMPION DE GIRONDE 2009/2010, en application des règlements en vigueur dans les compétitions U18 du Comité de Gironde qui précisent :**
  1. Les équipes U18 évoluant en District ou en Comité de Gironde seront considérées comme des équipes inférieures dès lors que le club a engagé une équipe dans les compétitions U19 de la LFAq.
  2. L'ensemble de la réglementation concernant les équipes inférieures / supérieures s'applique à la compétition.

**Conformément au règlement des Finales du Comité de Gironde, cette décision n'est pas susceptible d'appel.**

**La commission en charge de faire appliquer les règlements lors de la journée des finales du Comité de Gironde**